

Mairie de EHUNS

70300 EHUNS

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DÉBIT TEMPORAIRE

Monsieur le Maire,

DEMANDEUR

Je soussigné(e),

Monsieur ALEXANDRE COURTOY (GAEC COURTOY)

Profession : AGRICULTEUR

Domicilié(e) : 40 RUE DU TILLON 70300 EHUNS (HAUTE-SAONE FRANCE)

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L. 3311 -1 et suivants du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire de 2 catégorie à GAEC COURTOY 42 RUE DU TILLON 70300 EHUNS.

Du 18 juillet 2021 à 10 heures 00

Au 18 juillet 2021 à 19 heures 00

Pour le motif PORTES OUVERTES

Veillez agréer, Monsieur le Maire,, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 24 juin 2021

Signature

ARRÊTÉ DU MAIRE

Je soussigné(e), Maire De EHUNS

Vu les articles L.2122-28, L.2212-2, L2214-4 et L2542-8 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L. 3331-1 et L. 3334-2 du Code de la Santé Publique,

Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-1 et L.3335-4 du Code de la Santé Publique,

Vu

Vu

Vu

Vu la demande ci-dessus,

ARRÊTÉ :

Article unique - Monsieur ALEXANDRE COURTOY (GAEC COURTOY) 40, RUE DU TILLON 70300 EHUNS (HAUTE-SAONE FRANCE) est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de 2 catégorie.

Du 18 juillet 2021 à 10 heures 00

Au 18 juillet 2021 à 19 heures 00

Pour le motif PORTES OUVERTES à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à EHUNS, le 12 juillet 2021

Le Maire